

POSITIONNEMENT ET RÉGLEMENTATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR

Mis à jour 22/01/2024

Public ciblé

- Élagueur.

Prérequis

- Élagueurs peu ou pas expérimentés de grimper. Être munis de ses propres EPI en état et conformes à la réglementation. Ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit.

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne sur www.campusvertdazur.fr ;
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Modalité de sélection

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateurs

- M. Lionel OBERTI ou M Christophe GUIDI ou M Clément FREDDI.
Formateurs expérimentés

Validation des acquis

- Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE ;
- Évaluation technique sur les techniques d'accès, de déplacement et de descente d'un blessé ;
- Cette évaluation fera l'objet d'une délivrance d'attestation de compétence.

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise ;
- Financement possible sous condition par VIVEA pour les gérants d'entreprise et par OCAPIAT pour les salariés.

Durée

- 2 jours soit 14h.

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusvertdazur.fr.

Tarif

- 420€.

En adéquation avec l'arrêté du 4 août 2005, le décret du 10 octobre 2008 et la circulaire 2007-5018 du 27 juin 2007 ce module a pour but de répondre à l'obligation de formation relative à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes.

L'OBJECTIF

Acquérir les compétences en matière de prévention des risques de chute en hauteur au regard de la réglementation et de la législation en vigueur.

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences ;
- Adaptation au poste de travail ;
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias ;
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra ;
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap ;
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés ;
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises ;
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusvertdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

Connaître la législation encadrant les travaux en hauteur :

- Respecter les obligations législatives et techniques ;
- Travailler dans le respect des normes de sécurité.

Connaître la réglementation sur les EPI et savoir les reconnaître :

- Connaître les différents pictogrammes et marquages ;
- Identifier les normes applicables au matériel ;
- Prendre en compte les règles de vérification, d'entretien, de stockage et de suivi des EPI.

Prise en compte des caractéristiques du chantier d'élagage :

- Prise en compte de l'environnement et de la réglementation du site ;
- Identification des risques et mises en place du périmètre de sécurité ;
- Etat général des arbres.

Initiation aux techniques d'accès et de descente de l'arbre en toute sécurité

- Choix du matériel et des équipements ;
- Choix de son axe d'accès ;
- Gestes et postures adaptées aux techniques ;
- Techniques de lancer du petit sac lesté ;
- Techniques d'accès en Foot lock ;
- Techniques de descente en rappel.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : en extérieur, applications pratiques, travail individuel, échanges pratiques, livret de formation sur clé USB.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par la grille de certification des compétences du grimpeur sauveteur dans l'arbre définie par la société française d'arboriste. À l'issue de cette évaluation, une attestation individuelle de formation grimpeur sauveteur dans l'arbre sera délivrée au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid, auprès de l'entreprise, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



Taux de satisfaction : 97%
Année 2022-2023
(Toutes formations confondues)



Taux de réussite : 100%
Pour l'année scolaire 2022-2023

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Stages Courts
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusvertdazur.fr

